

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vincennes, mercredi 1^{er} juin 2022

Préservation de la biodiversité en baie du Mont Saint-Michel : l'OFB réalise des journées de sensibilisation les 5 et 6 juin



Surveillance de la Baie du Mont Saint-Michel par des agents de l'OFB
©S. HONORE/OFB

Au printemps, pendant leur période de reproduction, de nombreuses espèces littorales (oiseaux, phoques...) présentes dans la baie du Mont Saint-Michel sont sensibles aux dérangements.

Les 5 et 6 juin prochains, les agents de l'Office français de la biodiversité (OFB) effectueront une opération de sensibilisation auprès du public sur les bons gestes à adopter pour éviter ce dérangement et procéderont à des contrôles sur les plages de la baie du Mont Saint-Michel.

Outre sa grande valeur patrimoniale, la baie du Mont Saint-Michel est un formidable réservoir de biodiversité : oiseaux, mammifères marins, hermines... y sont observés. En cette fin de printemps, la période de reproduction de nombreuses espèces bat son plein sur le littoral et en particulier dans la baie du Mont Saint-Michel. C'est le cas pour les oiseaux nichant sur les plages comme les Gravelots à collier interrompu, dans les dunes comme les Hirondelles de rivage, ou dans les marais arrière-littoraux comme les Echasses blanches et les Avocettes élégantes.

C'est le cas également pour les Phoques veaux-marins qui mettent bas en fin de printemps et allaitent leurs petits sur les bancs de sable qui se découvrent à marée basse. Les Phoques gris, quant à eux, se reposent sur l'estran. Ces reposoirs leur sont indispensables pour muer et reconstituer leur stock de graisse pour l'hiver.

Avec les beaux jours, la fréquentation littorale croît et les risques de déranger ces espèces protégées augmentent considérablement.

Adoptons la bonne attitude pour préserver les espèces de la baie du Mont Saint-Michel

La préservation des espèces sauvages des plages et des marais est conditionnée par la cohabitation responsable avec les activités humaines. **Voici quelques attitudes à adopter pour éviter et réduire leur dérangement :**

- Vérifiez que le secteur dans lequel vous souhaitez vous promener est autorisé pour vous et votre chien.
- Restez sur les sentiers balisés.
- Tenez votre chien en laisse, ne l'encouragez pas à faire décoller les oiseaux ou à s'approcher des phoques.
- Lisez attentivement les panneaux d'information sur la protection du Gravelot à collier interrompu. Evitez les zones balisées mises en place pour la protection de ces oiseaux.
- Evitez de fréquenter les habitats naturels des hauts de plage, les dunes, les cordons coquillers et les lagunes arrière littorales.
- Laissez les galets et le sable sur place pour conserver le milieu de vie des oiseaux et de nombreuses espèces d'invertébrés.
- Ne ramassez pas les déchets dans la laisse de mer ni sur le cordon coquiller durant cette période : les Gravelots à collier interrompu peuvent y nicher et vous risquez de les déranger voire d'écraser leurs œufs sans même vous en rendre compte.
- Si vous voyez un oiseau courir au sol, qui vous semble blessé ou pousse des cris répétés, éloignez-vous au plus vite, vous êtes sans doute trop près de son nid ou de ses jeunes.
- Dans la baie, ne cherchez pas à vous rapprocher des phoques et restez à bonne distance, tout en observant leur comportement : s'ils lèvent la tête, ils sont aux aguets. Il est alors impératif de reculer, sinon vous les dérangerez et ils se mettront à l'eau.

Les 5 et 6 juin prochains, les agents de l'OFB des services départementaux de la Manche et d'Ille-et-Vilaine et de l'Unité spécialisée migrateurs, avec le service des Affaires Maritimes de la Manche, effectueront une opération de sensibilisation auprès du public sur ces bonnes pratiques. D'autres opérations de ce type se dérouleront pendant l'été en baie du Mont Saint-Michel et sur l'ensemble du littoral.

Cette mobilisation sur le terrain sera également l'occasion de rappeler et d'expliquer les règles en matière d'accès à l'îlot de Tombelaine, de cueillette de la salicorne et de la flore littorale, de pêche des salmonidés, de pêche à pied, de gestion des déchets, du camping en sites classés, d'utilisation des drones et les divers survols, d'usage des véhicules à moteur en milieu naturel, de sécurité pour la traversée de la baie, de la navigation et des risques de perturbation de la faune, de préservation de récifs d'hermelles...
Objectif : mieux comprendre les enjeux de biodiversité pour mieux la préserver.

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité est placé sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et en Outre-mer. Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.

Contacts presse

Florence Barreto / 06 98 61 74 85

Emma Vega / 07 63 11 21 51

presse@ofb.gouv.fr

[ofb@rumeurpublique.fr](https://ofb.rumeurpublique.fr)

Office Français de la biodiversité

Site de Vincennes
« Le Nadar », hall C
5 square Félix Nadar
94300 Vincennes
www.ofb.gouv.fr